

Ministère de la santé et de la prévention

**ARRÊTE du 5 septembre 2022**

Portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2022

**Le ministre de la santé et de la prévention**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 modifié relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique et notamment ses articles 3, 4 et 5 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury des concours pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2022 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Sophie LE BRIS

Médecin général de santé publique représentant le directeur général de la santé, Présidente ;

Mme Emmanuelle BAUCHET

Médecin général de santé publique représentant le directeur de l'agence nationale de Santé Publique France ;

M. Franck CHAUVIN	Professeur à la direction générale de la santé - Haut Conseil de Santé Publique ;
M. Benoît COTTRELLE	Médecin général de santé publique à l'agence régionale de santé de Normandie ;
M. Jean-Yves GRALL	Directeur général représentant le directeur d'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
M. Philippe MARIN	Directeur d'hôpital hors classe, enseignant universitaire en santé publique à l'Ecole des hautes études en santé publique ;
Mme Lydie PACHTCHENKO	Médecin inspecteur en chef de santé publique à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Moselle.

## Article 2

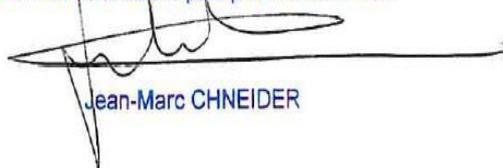
Ce concours est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 septembre 2022

Le chef du département de l'allocation des ressources,  
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER